

La lettre du PD2H #1

Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement de la Mayenne

? QU'EST CE QU'UN PD2H ?

Un document unique né de la fusion du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) et du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Des intérêts évidents :

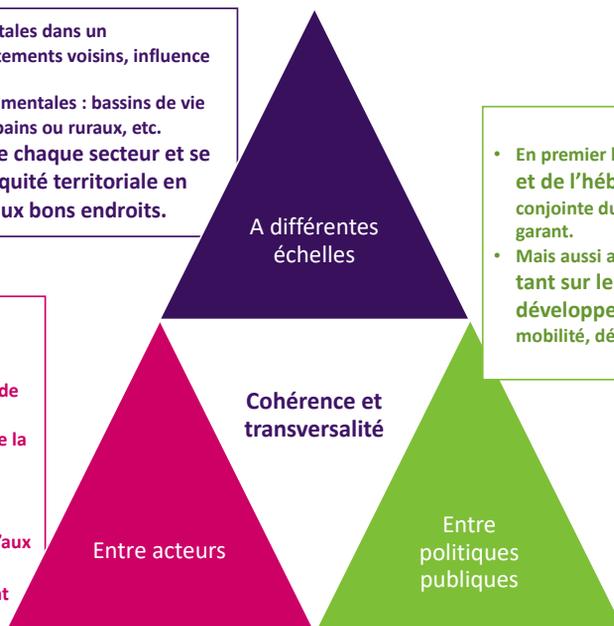
- Un diagnostic et des enjeux communs
- Un besoin de **plus grande coordination** pour fluidifier et renforcer les liens entre social, accompagnement, hébergement, logement, habitat et aménagement du territoire
- **Des élus, acteurs et partenaires mobilisés de manière plus efficace**
- Une plus grande **articulation et une optimisation des dispositifs** pour rendre l'action publique plus efficiente

La Mayenne, un département précurseur qui affirme ainsi sa volonté de définir une **stratégie cohérente** en matière d'habitat, de logement et d'hébergement, mais également d'aller plus loin en **positionnant le Département comme ensemblier** d'un réseau d'acteurs et de collectivités en faveur d'une stratégie partagée et territorialisée.

L'ENJEU : PLUS DE TRANSVERSALITE AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

- Replacer les dynamiques départementales dans un environnement élargi : Région, départements voisins, influence francilienne, etc.
- Identifier les spécificités intra-départementales : bassins de vie et d'emplois, secteurs urbains, périurbains ou ruraux, etc.
- Prendre en compte les réalités de chaque secteur et se positionner comme garant de l'équité territoriale en apportant les bonnes réponses aux bons endroits.

- Un premier enjeu d'articulation au sein du Département, entre les différentes directions impliquées : celle de la solidarité, mais également de l'autonomie, de l'animation des territoires, du développement durable et de la mobilité ou encore la direction des infrastructures.
- Un enjeu de cohérence entre acteurs publics, stratégies et dispositifs : depuis la politique nationale du logement et de l'hébergement, jusqu'aux SCOT, PLH, PLU et autres schémas.
- Mais également avec les opérateurs qu'ils soient publics, associatifs ou privés : bailleurs sociaux, promoteurs, gestionnaires, CAUE, EPF...



- En premier lieu entre politique de l'habitat et de l'hébergement dont l'élaboration conjointe du PDH et du PDALHPD doit être le garant.
- Mais aussi avec les autres politiques publiques tant sur le volet social que sur celui du développement territorial : économie, mobilité, développement durable, etc.



OBJECTIF : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE EN NE LAISSANT PERSONNE DE COTE

- Utiliser l'habitat comme levier de développement et d'attractivité du territoire
- Maintenir les jeunes et les familles et attirer de nouveaux ménages, notamment des actifs
- Tout en offrant des solutions (hébergement, habitat, accompagnement) à tous les publics fragiles ou en difficultés

2020

2021

JUIL. AOÛT. SEPT. OCT. NOV. DEC JANV. FEV. MARS. AVRIL MAI JUIN JUIL. AOÛT SEPT OCT NOV

Phase d'évaluation et de diagnostic



Diagnostic et synthèse



Analyses statistiques et cartographiques



Entretiens individuels



Ateliers thématiques



Ateliers habitants



Groupe miroir

Déclinaison opérationnelle et territoriale



Ateliers territoriaux



Groupe miroir



Séminaire de partage



Document final

- Dynamiques sociodémographiques
- Parc existant privé et public
- Parc locatif social
- Constructions neuves
- Marchés immobiliers
- Publics spécifiques
- ...

- un diagnostic
- un document d'orientations
- un dispositif d'observation

Des temps de concertation auxquels s'ajoutent des comités techniques et de pilotage réguliers

REPLACER LES UTILISATEURS AU CŒUR DE L'ELABORATION DE LA POLITIQUE

La politique de l'habitat et du logement est par nature partenariale, les compétences, moyens et capacités d'actions sont partagés et nécessitent d'être coordonnés au service d'une stratégie commune. Afin de s'assurer de l'implication et de l'adhésion du plus grand nombre, replacer les usagers au cœur de la démarche apparaît comme une condition de réussite indispensable à la mise en cohérence de la politique définie avec les besoins du territoire. Et lorsque nous parlons d'usagers, il s'agit à la fois des habitants dont les besoins doivent être finement qualifiés pour calibrer les réponses appropriées à apporter, mais également des partenaires afin de susciter leur mobilisation, et ainsi l'appropriation et la diffusion de la politique.

42 entretiens bilatéraux d'ores et déjà réalisés

Auprès de nombreux acteurs du territoire : Institutionnels (Etat, Région, Département, EPCI, communes), Opérateurs (bailleurs, promoteurs, EPF), associatifs (ADIL, CAUE, SOLIHA, Synergies, ADLJ, etc.)

En décembre, des ateliers à distance seront organisés avec les élus et acteurs du territoire autour de 5 thématiques

- Revitalisation des centres bourgs
- Lien emploi / logement et attractivité résidentielle
- Accompagnement des publics spécifiques et coordination des acteurs
- Place du parc social sur le territoire
 - Animation / gouvernance

En janvier, des ateliers seront animés avec des groupes d'habitants, l'objectif : retracer ensemble leurs parcours résidentiels

6 profils d'habitants retenus : les alternants, les ménages nouvellement installés sur le territoire, les seniors, les personnes en situation de précarité économique, les sortants d'hébergement et les personnes en situation de handicap

En février, le groupe miroir constitué d'un panel représentatif d'acteurs du territoire, non associés aux autres instances de concertation, se réunira pour tester, confronter et ajuster les résultats du diagnostic et de l'évaluation

Vos contacts pour toute question concernant le PD2H

- ❖ Aurélien TABURET, Chef de service habitat CD53, aurelien.taburet@lamayenne.fr
- ❖ Nicolas Pamphile, chargé d'études habitat DDT53, nicolas.pamphile@mayenne.gouv.fr
- ❖ Emma ZILLI, Cabinet LMDL, ezilli@lmdl-conseils.fr